

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_157 : MARCHES / ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES POUR LE TRAITEMENT ET LE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Par délibération n° DEL_2019_138 en date du 30 septembre 2019, la CABA lançait une consultation pour les prestations de transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les différents déchets ainsi concernés sont issus des déchetteries et de la collecte en bacs et en colonnes sur le territoire communautaire ainsi que sur les territoires des EPCI voisins avec lesquels la CABA a conventionné à cette fin.

La consultation réalisée en 2019 avait été décomposée en 8 lots séparés :

- lot 1 : les déchets municipaux (Ordures Ménagères résiduelles [OMr] ou assimilées...), y compris leur transport jusqu'au site de traitement ;
- lot 2 : les déchets non recyclables de déchetterie ;
- lot 3 : les gravats de déchetterie et de chantiers de travaux en régie ;
- lot 4 : les déchets verts de déchetterie ;
- lot 5 : le bois (classe A et B) de déchetterie ;
- lot 6 : les matières solides issues des activités d'assainissement (dégrillage et sables pollués) ;

- lot 7 : la reprise de ferrailles de déchetterie ;
- lot 8 : le transfert du flux en mélange multimatériaux et emballages.

Ces marchés ont tous été attribués pour leur durée maximale de 4 ans avec un début de prestation au 1^{er} janvier 2020 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2023.

En raison des circonstances économiques rencontrées durant l'année 2022 et liées à la très forte volatilité des prix et à l'évolution réglementaire du secteur, les entreprises titulaires des lots 1, 2 et 6 ont refusé la reconduction du marché pour l'année 2023, dernière année du contrat, comme le permettaient les dispositions du marché.

Il a donc été nécessaire pour ces lots de relancer une nouvelle consultation afin de disposer de nouveaux prestataires à compter du 1^{er} janvier 2023. Ainsi la délibération n° DEL_2022_097 en date du 22 septembre 2022 présentait la décomposition des lots, la durée des marchés et l'estimation financière et quantitative de la consultation selon les modalités ci-dessous :

Lots	Désignation	Durée initiale	Quantité mini et maxi pour la période initiale	Durée de chaque période de reconduction	Quantité mini et maxi pour chaque période de reconduction	Nb de périodes de reconduction envisagées	Estimatif mini et maxi sur la durée totale du marché en HT
1	Déchets municipaux	2 ans	25 000 t	1 an	12 500 t	2	9 200 000 €
2	Déchets non recyclables de déchetterie (encombrants)	2 ans	3 000 t	1 an	1 500 t	2	950 000 €
6	Matières solides issues des activités d'assainissement (dégrillage, curage)	2 ans	100 t	1 an	50 t	2	20 000 €

Les autres lots de la consultation de 2019, soit les lots 3, 4, 5, 7 et 8, arrivent, quant à eux, à échéance au 31 décembre 2023.

Une consultation a donc été lancée afin de disposer de prestataires au 1^{er} janvier 2024. La durée maximale des marchés a été fixée à 3 ans afin que l'ensemble des marchés relatifs au traitement et au transfert des déchets arrivent de nouveau à échéance au même moment.

Cette consultation est décomposée en 5 lots séparés présentés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	Durée initiale	Quantité maxi pour la période initiale	Durée de chaque période de reconduction	Quantité maxi pour la période de reconduction	Nb de périodes de reconduction envisagées	Estimatif maxi sur la durée totale du marché en HT
1	Gravats issus des déchetteries et déchets de chantiers des travaux en régie	2 ans	4 500 t	1 an	2 250 t	1	600 000,00 €
2	Déchets verts de déchetterie et de chantiers de travaux en régie	2 ans	8 500 t	1 an	4 250 t	1	180 000,00 €
3	Bois (classe A et B) de déchetterie	2 ans	3 000 t	1 an	1 500 t	1	390 000,00 €
4	Reprise de la ferraille issue des déchetteries	2 ans	1 200 t	1 an	600 t	1	105 000,00 €
5	Transport du flux	2 ans	5 200 t	1 an	2 600 t	1	360 000,00 €

	multimatériaux						
--	----------------	--	--	--	--	--	--

Au terme du délai imposé par l'avis d'appel public à concurrence, 3 sociétés ont déposé une offre. Deux candidats ont proposé des offres pour plusieurs lots. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 novembre 2023 a admis la candidature de l'ensemble des candidats.

Ceux-ci se répartissent sur les différents lots comme indiqué dans le tableau ci-après :

N° du pli	Entreprise	N° du lot	Intitulé du lot
1	SAS LHERITIER & FILS ZA de Bargues 15130 Sansac-de-Marmiesse	5	Transport du flux multimatériaux
2	FABRUDE RECYCLAGE 15250 Saint-Paul-des-Landes	1	Gravats issus des déchetteries et déchets de chantiers des travaux en régie
		2	Déchets verts de déchetterie et de chantiers de travaux en régie
		3	Bois (classe A et B) de déchetterie
		4	Reprise de la ferraille issue des déchetteries
3	ETABLISSEMENTS TEIL 970 Avenue Jean Ferrat 15130 Arpajon-sur-Cère	1	Gravats issus des déchetteries et déchets de chantiers des travaux en régie
		2	Déchets verts de déchetterie et de chantiers de travaux en régie
		3	Bois (classe A et B) de déchetterie
		4	Reprise de la ferraille issue des déchetteries

les offres présentées par les différentes entreprises répondent aux exigences de présentation sollicitées par le règlement de la consultation et se présentent de la manière suivante :

Entreprise	lots	Acte engagement	BPU	Mémoire technique	Visite de sites	PS1	PS2	Transmission compte-rendu
LHERITIER	5	Joint	Joint	Joint	Effectuée	Oui	oui	1 ^{er} jour ouvré du mois suivant
FABRUDE	1 à 4	Joint	Joint	Joint	effectuée	oui	oui	Le 3 du mois suivant
ETS TEIL	1 à 4	Joint	Joint	Joint	Effectuée	oui	oui	Le 5 du mois suivant

Il vous est précisé que la PS1 correspond à une prestation pour chargements non conformes et que la PS2 correspond à la prise en charge directe des dépotages des déchets dans les installations du candidat, existantes ou à créer. Enfin, les prestations issues du lot 4 représentent des recettes pour la collectivité et non des coûts comme pour les autres lots.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont demandé au service gestionnaire de procéder à une analyse détaillée de chaque offre présentée. Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique le classement des offres au regard des critères de jugement des offres :

Lot 1 : Gravats issus des déchetteries et déchets de chantiers des travaux en régie			
Critères	Note /	FABRUDE	ETS TEIL
Valeur Technique	40 points	30	38
Prix des prestations	60 points	51,40	54,33
Note totale	100 points	81,40	92,33



Classement		2	1
------------	--	---	---

Lot 2 : Déchets verts de déchetterie et de chantiers de travaux en régie			
Critères	Note /	FABRUDE	ETS TEIL
Valeur Technique	40 points	30	38
Prix des prestations	60 points	54,67	60,00
Note totale	100 points	84,67	98,00
Classement		2	1

Lot 3 : Bois (classe A et B) de déchetterie			
Critères	Note /	FABRUDE	ETS TEIL
Valeur Technique	40 points	30	38
Prix des prestations	60 points	58,77	59,72
Note totale	100 points	88,77	97,72
Classement		2	1

Lot 4 : Reprise de la ferraille issue des déchetteries			
Critères	Note /	FABRUDE	ETS TEIL
Valeur Technique	40 points	30	38
Prix des prestations	60 points	60,00	56,25
Note totale	100 points	90,00	94,25
Classement		2	1

Lot 5 : Transport du flux multi matériaux			
Critères	Note /	LHERITER	
Valeur Technique	40 points	35	
Prix des prestations	60 points	60,00	
Note totale	100 points	95,00	
Classement		1	

Au vu du rapport d'analyse et dans le respect des critères de choix des offres énumérés dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 décembre 2023 a attribué les lots 1 à 5 aux entreprises désignées dans le tableau ci-dessous, leurs offres apparaissant comme économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres.

N° du pli	Entreprise	N° du lot	Intitulé du lot
3	ETABLISSEMENTS TEIL 970 Avenue Jean Ferrat 15130 Arpajon-sur-Cère	1	Gravats issus des déchetteries et déchets de chantiers des travaux en régie
		2	Déchets verts de déchetterie et de chantiers de travaux en régie
		3	Bois (classe A et B) de déchetterie
		4	Reprise de la ferraille issue des déchetteries
1	SAS LHERITIER & FILS ZA de Bargues 15130 Sansac-de-Marmiesse	5	Transport du flux multi matériaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 décembre 2023, tels que décrits ci-dessous :

Lots	Prestataires retenus	Tonnage maxi sur la durée de l'accord-cadre	Désignation
1	ÉTABLISSEMENT TEIL 970 Avenue Jean Ferrat 15130 Arpajon-sur-Cère	6 750	Gravats issus des déchetteries et déchets de chantiers des travaux en régie
2		12 750	Déchets verts de déchetterie et de chantiers de travaux en régie
3		4 500	Bois (classe A et B) de déchetterie
4		1 800	Reprise de la ferraille issue des déchetteries
5	SAS LHERITIER & FILS ZA de Bargues 15130 Sansac de Marmiesse	7 800	Transport du flux multi matériaux

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer les accords-cadres pour les lots 1 à 5 et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.